

En application de l'article L.2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette page est destinée à la libre expression politique des élus municipaux. La rédaction décline toute responsabilité sur la teneur des propos tenus.

■ Groupe "Des engagements et des actes pour Deuil-la-Barre"

Un plan de prévention du bruit passé sous silence

Après l'annonce de la probable restriction des aides à l'insonorisation qui se profile pour cette année, un autre sujet nous a interpellés quand au manque de franchise des autorités compétentes vis-à-vis des riverains de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle.

En effet, la consultation publique du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'aéroport Roissy-CDG a débuté dans la plus totale discrétion depuis le 16 février. Ce document est une annexe du PEB (Plan d'Exposition au Bruit, assorti de restrictions urbanistiques) dans lequel doit figurer un plan d'action sur 5 ans pour la prévention et la réduction des nuisances sonores.

La DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile), dont le lien avec les compagnies aériennes semble plus serré qu'avec les riverains soumis aux nuisances aéroportuaires, fait l'objet de mises en demeure par l'Europe suite à des manquements aux obligations du PPBE. Celui d'Orly a été retoqué pour non application de la directive 2002/49/CE puisque des échéances concernant des actions de prévention et de réduction du bruit aérien n'y figuraient pas. D'autres plans d'actions non conformes, comme ceux de Toulouse ou Marseille, sont toujours en attente de validation.

Les communes des départements concernés n'ont pas été averties de cette consultation par l'autorité publique, mais grâce à l'ADVOCNAR, association reconnue pour son sérieux. La DGAC a appliqué à minima l'article R572-9 du code de l'Environnement. Les Deuillois, particulièrement concernés par les nuisances aériennes n'ont pas d'autre choix que de se rendre en préfecture pour y déposer leurs avis, seul endroit où un registre est ouvert à cet effet. Le projet de plan comprenant les documents prévus à la loi est mis à la disposition du public jusqu'au 17 avril. Après différentes protestations venues des départements et communes riverains de l'aéroport, il a finalement été décidé que le dossier serait aussi consultable en ligne sur le site des préfectures (voir encadré p20). Pour faciliter l'accès des Deuillois à l'information, des exemplaires du projet sont également disponibles en mairie.

Qu'on ne se méprenne pas : notre démarche n'est pas de restreindre les déplacements de nos concitoyens par voie aérienne. Mais il est nécessaire qu'un juste équilibre soit trouvé entre les intérêts des uns et le respect bien compris des autres. Cela est tout à fait possible à condition que transparence et application raisonnée de la loi soient les garants des relations entre aéroports et riverains.

Michel Baux, Alain Chabanel, Gérard Delattre, Béatrice Bringer
www.murielscolan.com
www.facebook.com/muriel.scolan

■ Groupe d'opposition "Changez Deuil"

Élus minoritaires, élus à part entière !

Un budget inquiétant et sans vision politique

Lors du Débat d'Orientation Budgétaire du conseil municipal du 9 février dernier, nous avons peiné à trouver une orientation. Dans le document de préparation du conseil nous ne trouvons pas non plus les moyens de redresser les comptes de la commune

De grandes difficultés financières

En plus des emprunts toxiques (tribune de février), les dotations provenant de l'État sont en baisses. Concernant les investissements, le Conseil général réduit ses subventions alors que la majorité de droite a augmenté la taxe foncière 41 %. La majorité municipale évoque « des efforts de fonctionnement pour permettre un autofinancement » mais il n'y a aucune baisse des dépenses de fonctionnement prévu dans ce projet de budget.

Une seule réponse : l'emprunt mais il manque toujours 1,5 million

Nous notons un recours à l'emprunt à hauteur de 5 millions, soit 15 % d'augmentation d'endettement de 2015 à 2016. Comment parler de désendettement en 2016 et 2017? D'ailleurs l'endettement envisagé ne diminue pas : 27.5 M€ en 2017 pour 24.6M€ en 2014. Il est prévu une épargne nette négative de 1.3 M€ page 13 et malgré l'emprunt de 5 millions d'euros, il manque toujours environ 1.5 M€. dans ce projet budgétaire.

Pas de réduction des inégalités territoriales et une augmentation des impôts en vue

La majorité municipale ne propose pas qu'Enghien fasse, au sein de la CAVAM, plus d'effort fiscal, alors que cette ville perçoit annuellement 20 millions d'un établissement de jeu en délégation de service public. Pourquoi ne pas demander le transférer de la gestion de la patinoire à la CAVAM. Enfin, cette majorité s'était engagée à baisser les impôts : ils vont augmenter de 0.9%, une hausse annoncée dans la tribune de juin.

Quel est le projet politique ?

Les Deuillois attendent l'exposé de priorités de la majorité municipale, de sa stratégie. Quelle place pour notre ville dans la CAVAM ? Quelles sont les compétences que ce majorité est prête à transférer à la nouvelle communauté d'agglomération ? Quelle est sa vision d'une politique de la jeunesse, de la sécurité, du développement durable ? Quelle politique sociale dans un contexte financier difficile ?

Fabrice Rizzoli, Alain Parant, Brigitte Goch-Bauer et Vincent Gayraud - <http://changerdeuil.fr>
Rendez-vous en mairie : 06 63 75 78 53

■ Groupe "Union Républicaine pour l'Avenir de tous les Deuillois"

Les cantonales : Une élection importante

Les 22 et 29 mars prochain auront lieu les élections départementales (anciennement élections cantonales) et vous aurez à élire les conseillers départementaux qui siègeront au conseil du département. Un nouveau mode de scrutin s'appliquera : deux conseillers départementaux seront élus dans chaque canton au scrutin binominal à deux tours. Les candidats devront se présenter en binôme composé d'une femme et d'un homme. Élus pour six ans, ils seront désormais renouvelés en intégralité. Ces élections sont primordiales, elles sont l'occasion pour les électeurs du Val d'Oise de décider qui devra et en fonction de quelle politique administrer plusieurs de nos infrastructures.

Le rôle des conseillers départementaux est important. En effet, depuis la loi de décentralisation de 1982, le conseil départemental règle « les affaires du département », en particulier la création des services publics départementaux, la gestion des biens du département et son budget. Ces domaines de compétences sont nombreux :

- L'action sociale en faveur des personnes âgées, des handicapés, de l'enfance et de la famille;
- La voirie : construction et entretien des routes départementales;
- L'éducation : la construction, l'entretien et le fonctionnement des collèges publics, l'accueil, la restauration, l'hébergement ainsi que l'entretien dans ces collèges. A ces missions s'ajoute le recrutement et de la gestion des personnels techniciens, ouvriers et de service (TOS);
- La participation au financement du service départemental d'incendie et de secours;
- L'aide au développement économique;
- La gestion des musées départementaux, bibliothèque départementale et archives départementales en relation avec l'Etat;
- La gestion des espaces naturels sensibles.

C'est pour cela qu'il faut aller voter les 22 et 29 mars prochains. Il faut lire les documents de campagne des différents candidats, s'intéresser à leur programme et leurs véritables motivations. Ces élections ne sont pas à prendre « à la légère », vos choix se répercuteront sur votre fiscalité, sur la qualité des services mis à votre disposition et sur l'avenir de nos enfants.

Sécurité

Depuis les événements de janvier, le plan Vigipirate a été mis en place sur la totalité de l'Île de France touchant notamment les établissements scolaires et certains établissements recevant du public (Interdiction de stationner etc.). Or, il semblerait que ce plan ne soit plus mis en place sur notre commune à certains endroits. Pourquoi ?

Jean Bevalet, Audrey Guilbaud et Anne-Gaëlle Maerten
deuiluneautrevoie@gmail.com